

PLAN DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL (SST)



PUBLIC : les personnes volontaires pour porter secours en cas d'accident dans l'entreprise ou sur une exploitation agricole.

OBJECTIF : acquérir les compétences nécessaires pour porter secours en cas d'accident du travail et avoir la capacité de mettre en place des mesures de prévention selon le programme officiel de l'INRS afin d'obtenir l'attestation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

DUREE : 12h00 réparties en 2 jours

GROUPE : de 6 à 10 personnes

EQUIPE D'ANIMATION : formateur habilité INRS pour animer des formations de Sauvetage Secourisme du Travail.

MATERIEL :

- mannequins adulte, enfant et nourrisson
- défibrillateur
- vidéos Gestes de Secours SST

METHODE PEDAGOGIQUE :

- exposés
- exposés participatifs
- démonstrations en temps réel et décomposées
- questionnement
- apprentissages
- cas concrets

ÉVALUATION des capacités acquises par les stagiaires : réalisée tout au long de la formation à partir de cas concrets simulant des accidents de travail adaptés à l'entreprise et/ou au secteur d'activité et transcrits dans une grille de certification des compétences SST de l'INRS.

ÉVALUATION de la satisfaction des stagiaires : effectuée à la fin de la formation grâce à une fiche d'évaluation de formation conçue par MSA Services.

SUPPORT remis : aide mémoire SST INRS à chaque stagiaire et 1 plan d'Intervention SST à chaque entreprise

PLAN DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL (SST)



PROGRAMME DETAILLE

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

- Tour de table oral pour connaître le niveau de connaissance des stagiaires

2. FORMATION SST

Le sauvetage secourisme du travail

- les accidents du travail dans la profession et/ou dans l'entreprise
- l'intérêt de la prévention
- qu'est ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
- la responsabilité du SST

La recherche des risques persistants pour protéger

- l'alerte à la population
- la prévention en général
- la protection sur les lieux de l'accident

De protéger à prévenir

L'examen de la victime :

- l'examen de la victime pour déterminer l'action à mettre en œuvre

L'alerte ou faire alerter

- en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

De faire alerter à informer

- en fonction de l'organisation dans l'entreprise

Secourir

- la victime saigne abondamment (urgence vitale)
- la victime s'étouffe (urgence vitale)
- la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- la victime se plaint de brûlures
- la victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- la victime ne répond pas mais elle respire
- la victime ne répond pas, elle ne respire pas

3. EVALUATION DE FIN DE FORMATION, CLOTURE